

# SYNTHÈSE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL 2021

## Haute-Garonne : 527 structures publiques territoriales

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail (RASSCT) au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de Haute-Garonne par extraction des données des Rapports Sociaux uniques 2021 et des enquêtes RASSCT validés, portant sur les structures publiques ayant au moins un agent.

### – Données de cadrage - les effectifs au 31 décembre 2021

#### ➔ 50 037 agents employés par les répondants au 31 décembre 2021

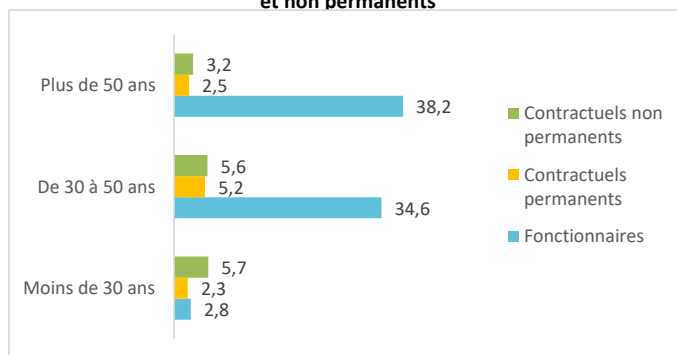
- > 37 828 fonctionnaires
- > 4 957 contractuels sur emploi permanent
- > 7 252 contractuels sur emploi non permanent



#### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen	
Fonctionnaires	48,8
Contractuels permanents	40,6
Ensemble	47,8
Contractuels non permanents	37,2

Pyramide des âges des agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents



#### ➔ Répartition des emplois permanents par filière et par statut

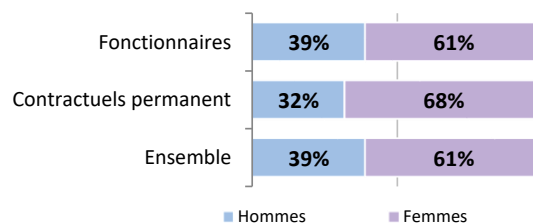
Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	23,8%	21,6%	23,6%
Technique	54,0%	39,6%	52,4%
Culturelle	3,0%	9,2%	3,7%
Sportive	0,6%	1,2%	0,7%
Médico-sociale	12,8%	19,5%	13,4%
Police	1,6%	0,0%	1,4%
Incendie	0,0%	0,0%	0,0%
Animation	4,2%	8,9%	4,8%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ En moyenne, 109 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2021

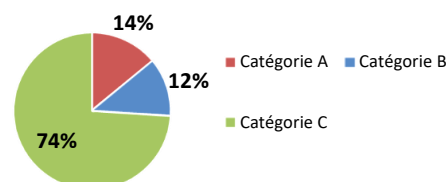
- > 72 fonctionnaires
- > 17 contractuels permanents
- > 20 contractuels non permanents

Nombre total d'heures travaillées : **86 886 307 heures rémunérées en 2021**

#### ➔ Répartition par genre et par statut



#### ➔ Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



#### ➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Adjoints techniques	28%
Adjoints administratifs	13%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	12%
Agents de maîtrise	6%
Attachés	6%

## Les accidents du travail (de service et de trajet)

- ⇒ 3134 accidents de travail
  - ⇒ 2774 accidents de service
  - ⇒ 360 accidents de trajet
- ⇒ 171 131 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures

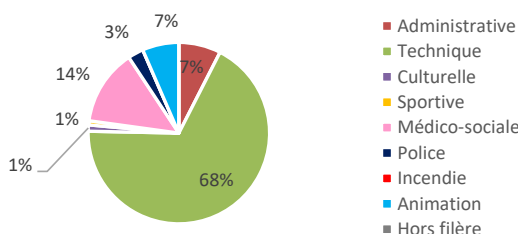
### Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

- ⇒ Taux d'absentéisme<sup>1</sup> : 0,94%
- ⇒ Taux d'exposition<sup>2</sup> : 4,57%
- ⇒ Taux de fréquence<sup>3</sup> : 4,89%
- ⇒ Indice de fréquence<sup>4</sup> : 45,35 ‰
- ⇒ Gravité<sup>5</sup> : 69,94 jours par arrêt
- ⇒ Taux de gravité<sup>6</sup> : 1,97‰

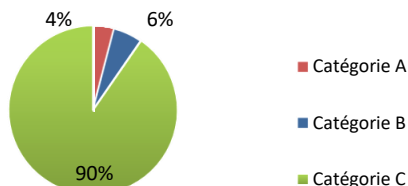
### Nombre d'accidents du travail selon la filière et le sexe

Filière			Total	%
Administrative	31	204	235	7%
Technique	1205	921	2126	68%
Culturelle	11	24	35	1%
Sportive	16	7	23	1%
Médico-sociale	36	388	424	14%
Police	56	31	87	3%
Incendie				
Animation	39	165	204	7%

### Répartition des jours d'arrêt consécutifs à des accidents du travail par filière



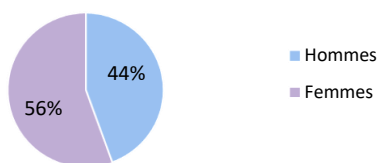
### Répartition des accidents du travail selon la catégorie hiérarchique



### Les adjoints techniques sont les plus concernés

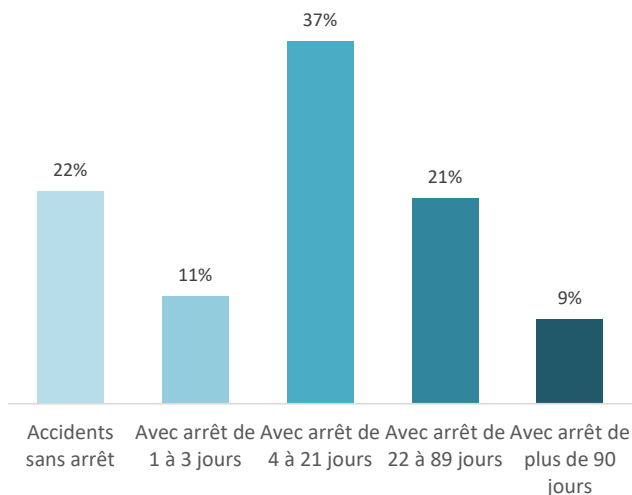
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	42%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	18%
Adjoints d'animation	5%
Agents de maîtrise	5%

### Répartition des accidents du travail selon le genre

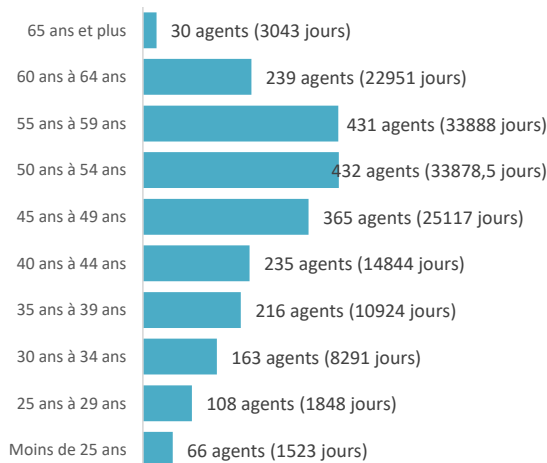


77844 jours d'arrêt concernant les hommes et 93287 jours d'arrêt concernant les femmes

### Répartition des accidents du travail en fonction de la durée des arrêts\*



### Nombre d'agent(s) victime(s) d'un accident avec arrêt\* selon la classe d'âge



\* Données issues de l'enquête RASSCT

\* Ce graphique ne prend pas en compte les accidents sans arrêt

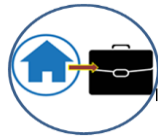
## ➔ Les 5 principaux types d'activités\* exercées lors de l'accident



Services aux personnes - travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc...) : 31% (16 524 jours d'arrêt)



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment) : 19% (9 443 jours d'arrêt)



Trajet (domicile/travail ou travail/lieu de prise de repas) : 12% (4 210 jours d'arrêt)



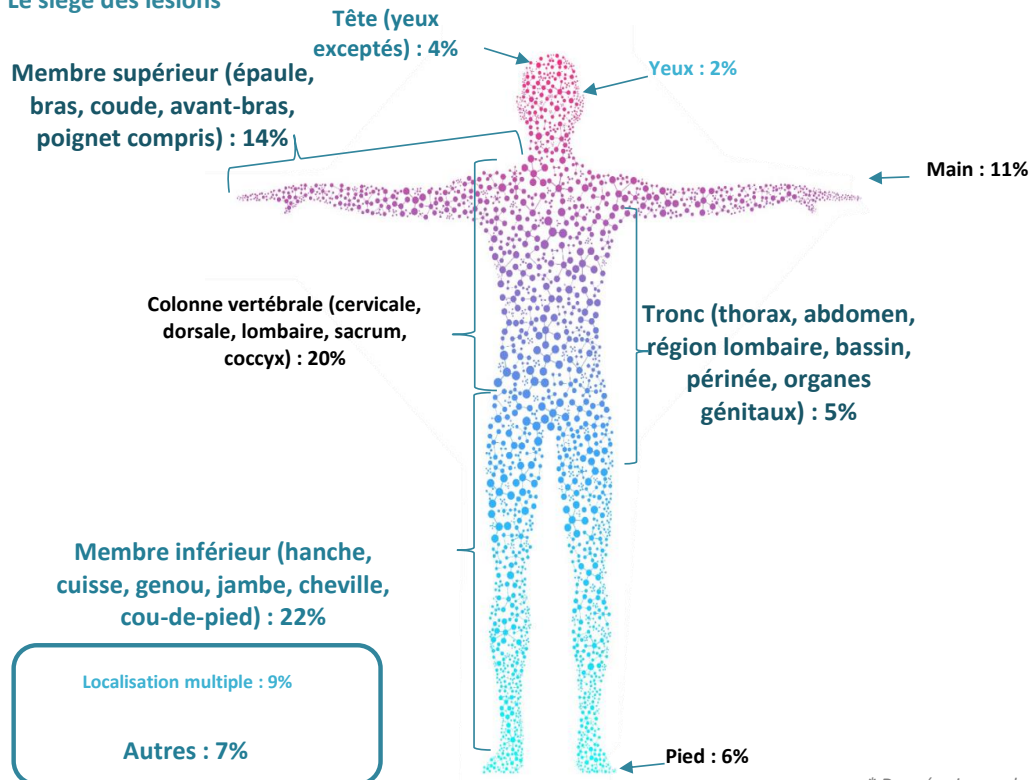
Espaces verts : 9% (4 904 jours d'arrêt)



Travail administratif et services généraux : 7% (4 512 jours d'arrêt)

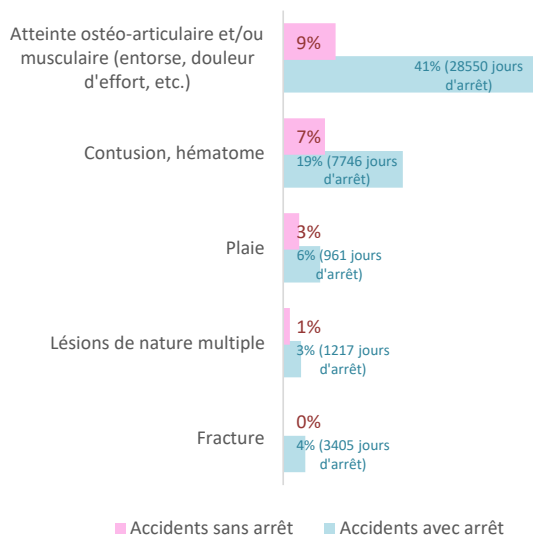
\* Données issues de l'enquête RASSCT

## ➔ Le siège des lésions\*



\* Données issues de l'enquête RASSCT

## ➔ Les 5 principales natures de lésions\*



Part des accidents de travail (avec ou sans arrêt) sur l'ensemble des accidents de travail (avec ou sans arrêt) selon la nature des lésions

\* Données issues de l'enquête RASSCT

## ➔ Les 5 principaux éléments matériels\*



\* Données issues de l'enquête RASSCT

## Les accidents de service

- ⇒ 2774 accidents de service, dont 849 accidents sans arrêt de travail, soit 30,61 %
- ⇒ 151 340 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures

### La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative	18	123	141	5%
Technique	1120	832	1952	70%
Culturelle	8	17	25	1%
Sportive	16	7	23	1%
Médico-sociale	30	348	378	14%
Police	49	28	77	3%
Incendie				
Animation	32	146	178	6%

### Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	45%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	19%
Agents de maîtrise	5%
Adjoints d'animation	5%

## Les accidents de trajet

- ⇒ 360 accidents de trajet, dont 120 accidents sans arrêt de travail, soit 33,33 %
- ⇒ 19 791 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures

### La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative	13	81	94	26%
Technique	85	89	174	48%
Culturelle	3	7	10	3%
Sportive				
Médico-sociale	6	40	46	13%
Police	7	3	10	3%
Incendie				
Animation	7	19	26	7%

### Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	26%
Adjoints administratifs	16%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	13%
Rédacteurs	6%

1 Nombre de jours d'arrêt x 100 / (Nombre total d'agents 31/12/2020 x 365)

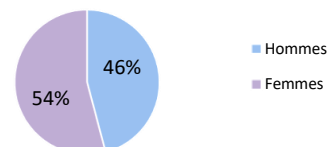
2 Nombre d'agents absents \*100 / Nombre total d'agents 31/12/2020

3 Nombre d'arrêt \*100 / Nombre total d'agents au 31/12/2020

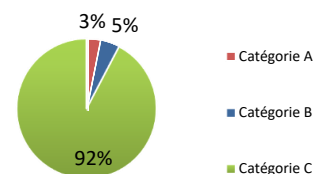
### Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒ Taux d'absentéisme <sup>1</sup> :	0,83%
⇒ Taux d'exposition <sup>2</sup> :	4%
⇒ Taux de fréquence <sup>3</sup> :	4,29%
⇒ Indice de fréquence <sup>4</sup> :	40,32‰
⇒ Gravité <sup>5</sup> :	70,49 jours d'arrêt
⇒ Taux de gravité <sup>6</sup> :	1,74‰

### Répartition des accidents de service selon le genre



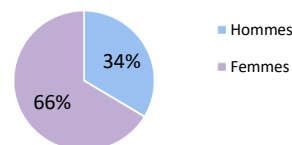
### Répartition des accidents de service selon la catégorie hiérarchique



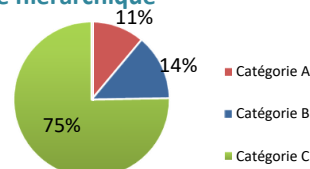
### Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒ Taux d'absentéisme <sup>1</sup> :	0,11%
⇒ Taux d'exposition <sup>2</sup> :	0,56%
⇒ Taux de fréquence <sup>3</sup> :	0,60%
⇒ Indice de fréquence <sup>4</sup> :	5,03‰
⇒ Gravité <sup>5</sup> :	65,97 jours d'arrêt
⇒ Taux de gravité <sup>6</sup> :	0,23‰

### Répartition des accidents de trajet selon le genre



### Répartition des accidents de trajet selon la catégorie hiérarchique



4 Nombre d'accidents x 10^3 / Nombre d'heures payées / 1607

5 Nombre de jours d'arrêt / Nombre d'arrêts

6 Nombre de jours d'arrêt \*10^3 / Nombre total d'heures payées

## Les maladies professionnelles

- ⇒ 284 maladies professionnelles dont 149 reconnues avant 2021 ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2021
- ⇒ 42 141 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures

### Nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année selon la filière et le sexe

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative	1	26	27	10%
Technique	68	133	201	71%
Culturelle		2	2	1%
Sportive	1		1	0%
Médico-sociale		51	51	18%
Police				
Incendie				
Animation		2	2	1%

### Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	39%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	26%
ATSEM	6%
Agents de maîtrise	5%

### Les 5 principaux types d'activités\* à l'origine de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.) : 35% (2933 jours d'arrêt)



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment) : 28% (2565 jours d'arrêt)



Travail administratif et services généraux : 13% (1525 jours d'arrêt)



Collecte des ordures ménagères (collecte et traitement des déchets) : 7% (783 jours d'arrêt)



Espaces verts : 6% (1217 jours d'arrêt)

\* Données issues de l'enquête RASSCT

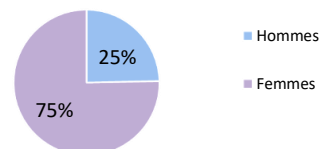
### Les 5 principaux types\* de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année

Epaule	40%
Poignet - Main et doigt	25%
Coude	15%
Maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux (stress, dépression, "burnout"...) et Divers	7%
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (genou, cheville, pied)	6%

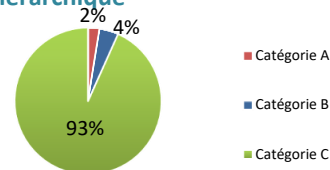
### Chiffres clés emplois permanents et non permanents

- ⇒ Taux d'absentéisme<sup>1</sup> : 0,22%
- ⇒ Taux d'exposition<sup>2</sup> : 0,50%
- ⇒ Taux de fréquence<sup>3</sup> : 0,47%
- ⇒ Gravité<sup>4</sup> : 171,8 jours d'arrêt

### Répartition des maladies professionnelles selon le genre



### Répartition des maladies professionnelles selon la catégorie hiérarchique



<sup>1</sup> Nombre de jours d'arrêt x 100 / (Nombre total d'agents 31/12/2021 x 365)

<sup>2</sup> Nombre d'agents absents \* 100 / Nombre total d'agents 31/12/2021

<sup>3</sup> Nombre d'arrêt \* 100 / Nombre total d'agents au 31/12/2021

<sup>4</sup> Nombre de jours d'arrêt / Nombre d'arrêts

## Inaptitudes

### ➔ 20 demandes de reclassement au cours de l'année 2021

- ⇒ 5 demandes de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ 15 demandes de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

### ➔ 1 675 décisions liées à une inaptitude prise au cours de l'année 2021

- ⇒ 2 reclassements suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ 22 reclassements suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs
- ⇒ 142 retraites pour invalidité
- ⇒ 5 licenciements pour inaptitude physique
- ⇒ 61 décisions d'inaptitude définitive (avis du comité médical ou de la commission de réforme)
- ⇒ 675 décisions d'accord de temps partiel thérapeutique
- ⇒ 669 décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail
- ⇒ 99 mises en disponibilité d'office pour raisons médicales

## Agents affectés à la prévention

### ➔ 2 310 agents affectés à la prévention

- ⇒ 483 assistants ou conseillers de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)
- ⇒ 7 agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI)
- ⇒ Médecin(s) de prévention : 9,69 ETP
- ⇒ Infirmier(s) de prévention : 5,42 ETP
- ⇒ 1 827 autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)

## Actions liées à la prévention dans l'année 2021

- ⇒ 2 461 agents ont été formés (sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail)

### ➔ Les actions liées à la prévention réalisées

4 408 jours de formation liés à la prévention ont eu lieu pour un coût de 12 699 113 euros

	Montant en euros	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	12 982 €	552	24 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité	14 530 €	46	316 €
Formation dans le cadre des habilitations	439 882 €	3810	115 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité	1 115 023 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail	11 116 696 €		

---

## Documents et démarches de prévention

---

- ⇒ 30 % des collectivités et établissements publics disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels
- ⇒ 6 % des collectivités et établissements publics disposent d'un plan de prévention des risques psychosociaux
- ⇒ 8 % des collectivités et établissements publics ont mis en place une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)
- ⇒ 8 % des collectivités et établissements publics ont mis en place d'autre(s) démarche(s) de prévention des risques
- ⇒ 2 % des collectivités et établissements publics ont mis en place une démarche de prévention des risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR)
- ⇒ 27 % des collectivités et établissements publics disposent d'un registre de santé et de sécurité au travail

---

### ➔ Méthodologie

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT). Les données utilisées sont extraites des Rapports Sociaux Uniques 2021 validés, transmis en 2022, sauf mention contraire pour les données issues de l'enquête RASSCT.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes-es des Centres de Gestion.



*Date de publication : septembre 2023*

*Version 9*

*Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de Haute-Garonne*



## — Précisions méthodologiques

### → Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

Réduire les risques professionnels représente un enjeu majeur pour les employeurs publics territoriaux en termes de réduction de l'absentéisme, de reclassement professionnel ou encore de pénibilité.

Afin de mieux prévenir ces risques, connaître précisément les accidents du travail, de service, de trajet et les maladies professionnelles semble nécessaire.

Les données issues du Rapport Social Unique permettent d'établir un premier bilan de cette thématique et une présentation synthétique. Des indicateurs tels que la filière et l'âge des agents, la fréquence et la gravité des sinistres, et l'exposition aux risques apportent un éclairage indispensable pour mieux agir.

Cette synthèse permet ainsi de mesurer l'évolution des risques professionnels et d'alimenter les politiques en faveur de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de la prévention des risques professionnels.

N.B. : En vertu de l'article 49 du décret du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, un rapport sur l'évolution des risques professionnels doit être établi chaque année par l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

### → Les indicateurs d'absence

$$\text{Taux d'absentéisme : } \frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{(\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365)} \times 100$$

**Note de lecture :** Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

#### Le choix de la règle des 365ème :

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts.

La règle des 365ème retient comme numérateur le **nombre total de jours calendaires d'absence**, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés lors dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés.

La règle des 365ème présente aussi l'avantage de **recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie** (nombre de jours calendaires).

De plus, cette formule de calcul est plus **adaptée aux temps non complet**, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complet.

$$\text{Taux d'exposition : } \frac{\text{Nombre d'agents absents}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2021}} \times 100$$

**Note de lecture :** Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

$$\text{Taux de fréquence : } \frac{\text{Nombre d'arrêts}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2021}} \times 100$$

**Note de lecture :** Si le taux de fréquence est de 8 %, cela signifie qu'en moyenne pour 100 agents, la collectivité a enregistré 8 arrêts sur l'année.

$$\text{Indice de fréquence : } \frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{(\text{Nombre d'heures payées} / 1820)} \times 1000$$

**Note de lecture :** Si l'indice de fréquence est de 80, cela signifie que pour un effectif moyen de 1 000 agents, la collectivité a enregistré 80 accidents avec arrêt sur l'année.

$$\text{Gravité : } \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre d'arrêts}}$$

**Note de lecture :** Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

$$\text{Taux de gravité : } \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre total d'heures payées}} \times 1000$$

**Note de lecture :** Si le taux de gravité est de 8, cela signifie qu'en moyenne pour 1 000 heures travaillées, la collectivité a enregistré 8 jours d'arrêt sur l'année.

**N.B.** Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte et le statut et le profil des agents (âge, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

**N.B.** Pour la partie sur les maladies professionnelles sont inclus dans le calcul du nombre de maladies et du nombre de jours d'arrêt, ceux dus à des MP reconnues dans l'année ainsi que ceux dus à des MP reconnues dans les années antérieures (reliquats)

**N.B.** Toutes les données présentées dans la synthèse sont issues du RSU 2021 sauf mention contraire faisant référence à l'enquête RASSCT 2021

*Les précisions méthodologiques ont été réalisées par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion afin de fournir une grille de lecture commune et améliorer la compréhension des indicateurs d'absentéisme.*